


Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre :	
Le producteur	Le consomm'acteur
SAS LA FERME DU SIEBSENTHAL Sébastien et Samantha MARY	NOM, prénom :
3 rue principale 68127 OBERENTZEN (Bâtiments d'élevage à HEITEREN)	Adresse : Code postal, commune :
Mail : ferme.du.siebsenthal@gmail.com	Mail:
Tel : 06 21 44 78 17	Tél.:
Les membres de ThurAmap, reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la Charte de ThurAmap (voir www.thuramap.fr onglet « Une amap, c'est quoi ? »).	

LES PANIERS :
Le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

COMPOSITION DES PANIERS :
Le consomm'acteur a la possibilité d'adapter le contenu de son panier tout au long de la saison en choisissant au plus tard 14 jours avant chaque distribution les produits qu'il souhaite recevoir.
Bien entendu il peut aussi opter pour un panier comprenant la même chose à chaque distribution.

Les poulets ou morceaux de poulet proposés sont de la race cou nu et certifiés AB 

(* Le prix de tous les produits, y compris celui du poulet entier, sera calculé en fonction du poids réel.

Lors de la conclusion du contrat, le consomm'acteur définit la valeur de son contrat sur la base des produits qu'il souhaite recevoir au cours de la saison.

Lorsque le montant de son contrat aura été utilisé, le consomm'acteur aura la possibilité de le réapprovisionner et cela autant de fois qu'il le souhaite jusqu'à la fin de la saison.

Les montants non utilisés en fin de saison seront reportés sur la saison suivante ou remboursés.

Produits proposés	Prix TTC au Kg/L	Poids moyen du colis	Prix moyen du colis	Quantité souhaitée	Prix <u>estimé</u>
Poulet entier	13.50 €	1.5 kg	20.25 €		
Escalopes conditionnées par 2 sous vide	30.00 €	350 g	11.10 €		
Cuisses désossées et marinées par 2 sous vide	26.00 €	370 g	9.62 €		
Cuisses désossées nature par 2 sous vide	25.00 €	360 g	9.00 €		
Cuisses entières nature par 2 sous vide	18.00 €	480 g	8.64 €		
Ailes par 6 sous vide	7.00 €	450 g	3.15 €		
Noisettes entières décortiquées en paquet	32.00 €	250 g	8.00 €		
Noisettes entières décortiquées en vrac	32.00 €	<i>Au poids</i>			
Farine de noisette en paquet	30.00 €	250 g	7.50 €		
Huile de noisette en petite bouteille	58.00 €	25 cl	14.50 €		
Valeur <u>estimée</u> du panier *					

WITTELSHEIM

Saison 2025-2026

<p>LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu tous les 2 mois au point de distribution et aux dates indiquées. La saison commence le jeudi 13 mars 2025 et se termine le jeudi 26 mars 2026, soit 7 distributions pour la saison complète</p>																	
<p>Durée de la saison pour le consomm'acteur et nombre de paniers</p>	<p>La saison commence leet se termine le 26 mars 2026. Soit paniers</p>																
<p>Point de distribution</p>	<p>Foyer Rencontre et Loisirs - 24 rue des Fauvettes - Wittelsheim</p>																
<p>Dates de distribution</p> <p>Commandes à transmettre par mail à thuramap.volaille@gmail.com ou au point info lors de la distribution</p>	<p>Les distributions ont lieu le jeudi soir entre 18h00 et 18h45, aux dates suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date de distribution</th> <th>Date limite de commande <i>14 jours avant la date de distribution</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jeudi 13 mars 2025</td> <td>Jeudi 27 février 2025</td> </tr> <tr> <td>Jeudi 8 mai 2025</td> <td>Jeudi 24 avril 2025</td> </tr> <tr> <td>Jeudi 3 juillet 2025</td> <td>Jeudi 19 juin 2025</td> </tr> <tr> <td>Jeudi septembre 2025</td> <td>..... 2025</td> </tr> <tr> <td>Jeudi novembre 2025</td> <td>..... 2025</td> </tr> <tr> <td>Jeudi janvier 2026</td> <td>..... 2026</td> </tr> <tr> <td>Jeudi mars 2026</td> <td>..... 2026</td> </tr> </tbody> </table>	Date de distribution	Date limite de commande <i>14 jours avant la date de distribution</i>	Jeudi 13 mars 2025	Jeudi 27 février 2025	Jeudi 8 mai 2025	Jeudi 24 avril 2025	Jeudi 3 juillet 2025	Jeudi 19 juin 2025	Jeudi septembre 2025 2025	Jeudi novembre 2025 2025	Jeudi janvier 2026 2026	Jeudi mars 2026 2026
Date de distribution	Date limite de commande <i>14 jours avant la date de distribution</i>																
Jeudi 13 mars 2025	Jeudi 27 février 2025																
Jeudi 8 mai 2025	Jeudi 24 avril 2025																
Jeudi 3 juillet 2025	Jeudi 19 juin 2025																
Jeudi septembre 2025 2025																
Jeudi novembre 2025 2025																
Jeudi janvier 2026 2026																
Jeudi mars 2026 2026																

<p>LE PRIX POUR LA SAISON ET LES PAIEMENTS : Prix du panier*x Nbre de paniers=..... € → Solde initial de € (mini 60 €)</p> <p>Nota : Le prix de panier est une <u>estimation</u>. Un rechargement du solde et/ou un réajustement de la composition du panier sera à envisager en cours de saison. Le comité de pilotage volaille est en mesure de vous communiquer votre solde restant sur simple demande. Les paiements s'effectuent soit par :</p>

○ Paiement par chèque(s) :	○ Paiement par virement(s) bancaire(s) :
<p>à l'ordre de : SAS LA FERME DU SIEBSENTHAL</p> <p>A la signature du contrat, le consomm'acteur joint :</p> <p><input type="checkbox"/> 1 chèque de €, encaissé à la 1^{ère} distribution</p> <p>Ou pour les contrats d'une valeur supérieure à 60.00 €</p> <p><input type="checkbox"/> 1 chèque de €, encaissé en avril 2025, 1 chèque de €, encaissé en août 2025, 1 chèque de €, encaissé en décembre 2025</p>	<p>Le consomm'acteur s'engage à effectuer les virements suivants :</p> <p><input type="checkbox"/> 1 virement de €, lors de l'inscription</p> <p>Ou pour les contrats d'une valeur supérieure à 60.00 €</p> <p><input type="checkbox"/> 1 virement de €, en avril 2025, 1 virement de €, en août 2025, 1 virement de €, en décembre 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 1 virement mensuel de €</p>

Le consomm'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10.00 €), pour la saison 2025-2026.
Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

RAPPEL : Conformément à l'engagement associatif de chaque adhérent(e) lors de son adhésion à ThurAmap, le consomm'acteur se doit de participer activement aux distributions, au moins 1 fois au cours de la saison.

<p>Établi en 2 exemplaires à, le et signé par les parties :</p>	
<p>Le producteur</p> <p>(signature)</p>	<p>Le consomm'acteur</p> <p>(signature)</p>